La justice en détresse

Rassemblement le 14 novembre 2025 à 14h, à Bruxelles, Place Poelaert

Depuis des années, les professionnels du droit alertent sur l'état de délabrement de notre système judiciaire.

Ce ne sont pas seulement les moyens financiers qui manquent. Ce sont les fondations mêmes de la justice qui vacillent.

Une justice désarmée, délaissée, asphyxiée. Une Justice qui, faute de réformes structurelles et de choix politiques clairs, n'est plus en mesure de remplir sa mission fondamentale : garantir les droits de chacun et préserver une paix sociale.

Les conséquences pour le justiciable sont dramatiques.

Cela nous concerne tous.

Pour l'illustrer, nous vous partageons ci-après des histoires inspirées du quotidien. Celles de justiciables, de magistrats, d'avocats, de greffiers, de membres du personnel pénitentiaire et des acteurs de la justice dans son ensemble. Des récits concrets, humains, qui illustrent les failles d'un système à bout de souffle.

UPM

ASM Association Syndicale des Magistrats

KONINKLIJK VERBOND VAN DE VREDE- EN POLITIERECHTERS VZW
UNION ROYALE DES JUGES DE PAIX ET DE POLICE A.S.B.L.

VMD Vereniging der Antwerpse Magistraten

M&M MAGISTRATUUR & MAATSCHAPPIJ

De Vakvereniging Pensioenhervorming

Justice asphyxiée

Récits inspirés du quotidien des justiciables et des acteurs de la justice

Un divorce qui s'enlise – reconstruction impossible

L'histoire d'Angela

Angela a demandé le divorce il y a quatre ans. Depuis, le dossier s'enlise et la liquidation du régime matrimonial n'est toujours pas clôturée. Tout ce qu'elle souhaite, c'est pouvoir enfin se reconstruire. Elle a même trouvé une nouvelle maison qu'elle souhaiterait acquérir et a un projet professionnel qui l'enthousiasme. Hélas, tant qu'elle n'est pas désolidarisée du crédit conclu par l'ex-couple durant la période du mariage, tous ses projets restent bloqués et elle ne peut pas avancer.

Les tribunaux de la famille font face à une charge de travail particulièrement importante, et les limites liées au nombre de magistrats disponibles et de greffiers qui peuvent les assister, ont pour conséquence que les dossiers ne peuvent pas toujours être traitées à dans des délais raisonnables pour permettre aux personnes concernées d'avancer.

En conséquence, faute de pouvoir tourner la page, la reconstruction est rendue difficile, parfois durant plusieurs années.

Pour être à la hauteur, la justice doit disposer des moyens nécessaires pour traiter les affaires dans un délai raisonnable. Nous vous donnons rendez-vous le 14 novembre à 14 heures sur la Place Poelaert pour le faire entendre.

Justice asphyxiée

Récits inspirés du quotidien des justiciables et des acteurs de la justice

Lost in translation

L'histoire de Claire

Claire a eu un coup de foudre. Peu importe qu'elle et Noah ne parlent pas la même langue, le langage de l'amour est universel. Très rapidement, le couple s'installe dans son village d'origine. Mais le conte de fées vire rapidement au cauchemar. Victime de violences répétées, Claire finit par déposer plainte.

Durant son procès, Noah a droit à un interprète, pour bien comprendre l'ensemble des débats. Celui-ci est bien présent durant les deux premières audiences, qui ne règlent que des questions de procédure. Lorsque le dossier doit être plaidé, aucun interprète n'est disponible. Il faudra attendre encore pour que le dossier puisse être examiné avec un interprète et que le tribunal se penche enfin sur ce que Claire a enduré.

Pendant tout ce temps, Noah demeure libre de ses mouvements, et Claire n'en dort pas la nuit, par peur qu'il se présente à sa porte.

Dans la procédure pénale, les traducteurs et interprètes sont payés par l'Etat belge. Mais leur rémunération est faible, et les paiements arrivent souvent avec beaucoup de retard. Leur travail est souvent perturbé par des reports d'audience, liés notamment à l'absence de détenus, faute de personnel pour les escorter.

Tout cela mène à une pénurie d'interprètes, tous indépendants et donc directement touchés par des retards de paiement. Ceux qui exercent encore pour la Justice font régulièrement face à des difficultés à assumer leurs propres frais.

Les conséquences se font sentir sur toutes les parties au procès. Le temps d'attente est une épreuve douloureuse.

Pour être à la hauteur, la Justice doit disposer des moyens nécessaires et garantir une rémunération juste et ponctuelle à celles et ceux à qui elle fait appel. Nous vous donnons rendez-vous le 14 novembre à 14 heures sur la Place Poelaert pour le faire entendre.

Justice asphyxiée

Récits inspirés du quotidien des justiciables et des acteurs de la Justice

Un burn out, zéro revenus

L'histoire de Didier

Depuis un an, Didier est en arrêt de travail pour cause de burn-out. Pourtant, le médecin-conseil de sa mutuelle a décidé qu'il est apte à reprendre son travail. Il ne touche donc plus d'allocations de maladie. Didier conteste cette décision devant le tribunal du travail. Le procès s'enlise, car le tribunal peine à trouver un médecin-expert. Et celui qui est finalement désigné est tellement surchargé qu'il ne peut proposer un premier rendez-vous à Didier qu'au bout de six mois. Durant toute cette période, Didier est sans revenus et doit faire appel à l'aide de ses proches pour continuer à payer son loyer et ses frais d'électricité.

Comment est-ce possible ? Les experts judiciaires sont mal payés dans ce type de dossiers et leur paiement intervient avec beaucoup de retard. De nombreux médecins n'acceptent plus ce genre de mission et les quelques médecins qui les accomplissent encore sont surchargés. C'est une réalité dans de nombreux domaines d'expertise, dans les dossiers civils, en ce qui concerne l'intervention des mutuelles, les accidents de travail ou d'autres accidents par exemple, et cette réalité est la même au niveau pénal. Ce manque d'experts, démotivés par le faible niveau de rémunération et de reconnaissance, ralentit considérablement le traitement des dossiers.

Le résultat ? Les personnes doivent attendre parfois plus d'un an afin de voir leur situation jugée, sans savoir définitivement si elles doivent reprendre le travail ou non, ou sans savoir si et comment elles vont être indemnisées pour les préjudices qu'elles ont subis. Leur situation financière est souvent gravement impactée par l'écoulement du temps, et cela affecte également leur état de santé.

Pour être à la hauteur, la Justice doit disposer des moyens nécessaires pour que les expertises puissent se dérouler dans un délai raisonnable. Nous vous donnons rendez-vous le 14 novembre à 14 heures sur la Place Poelaert pour le faire entendre.

Justice asphyxiée

Récits inspirés du quotidien des justiciables et des acteurs de la justice

Un millier de barreaux, et derrière le néant

L'histoire d'Eric

Éric est atteint de schizophrénie. Lors d'une crise, il s'en est violemment pris à une voisine qui tentait de l'aider.

Lors du traitement de son affaire devant le juge, il apparaît que l'état mental d'Eric le rendait incapable du contrôle de ses actes. Il a donc fait l'objet d'une décision d'internement.

Éric devrait être pris en charge dans un établissement spécialisé (établissement de défense sociale). À défaut de place disponible, il est actuellement détenu dans une prison où il ne bénéficie pratiquement d'aucune prise en charge liée à sa problématique psychiatrique.

Aujourd'hui, de nombreuses personnes qui ont fait l'objet d'une décision d'internement sont soit laissées en liberté sans soins imposés (avec un grand risque de nouveau passage à l'acte violent), soit placées dans un établissement pénitentiaire classique où la prise en charge psychiatrique est limitée au strict minimum. Ce placement en établissement pénitentiaire est en outre un des nombreux motifs de la surpopulation au sein de nos prisons.

En vertu de la loi, ces personnes ne sont pourtant pas responsables de leurs actes. La mesure d'internement est une double protection, tant pour la personne elle-même que pour la société.

La Belgique a été condamnée à de nombreuses reprises pour ne pas organiser une prise en charge digne et adéquate des personnes internées. Cette incapacité à organiser un accueil adéquat est non seulement une violation des droits fondamentaux de la personne mais aussi un risque pour la sécurité publique.

Pour être à la hauteur, la justice doit disposer des moyens nécessaires pour amener une réponse adéquate aux situations qui lui sont soumises. Nous vous donnons rendez-vous le 14 novembre à 14 heures sur la Place Poelaert pour le faire entendre.

Justice asphyxiée

Récits inspirés du quotidien des justiciables et des acteurs de la justice

Bâtiment inadapté – inégalité renforcée

L'histoire de François

François a été victime d'un grave accident de la route. Le conducteur d'une voiture circulant en sens inverse était saoul et a perdu le contrôle de son véhicule qui a percuté François de face. Il a été très gravement blessé dans l'accident et ne peut plus marcher, devant se déplacer en fauteuil roulant. Il doit se rendre à l'audience fixée pour examiner la responsabilité du conducteur qui l'a blessé. François a des frais importants suite à l'accident et il attend une indemnisation qui doit être fixée par le tribunal. Lorsqu'il arrive au palais de justice, François apprend que l'audience se tient dans une salle au premier étage et que l'ascenseur est en panne (depuis de nombreux mois). Pour que François puisse assister aux débats, le juge, le greffier, les avocats, et toutes les autres personnes impliquées dans le dossier descendent et l'audience doit se tenir dans un local minuscule, inadapté et sans chauffage au rez-de chaussée.

Souvent, les bâtiments de justice ne sont pas entretenus et des réparations pourtant essentielles sont retardées parfois pendant de nombreux mois, à défaut de moyens nécessaires ou en raison de procédures complexes et de chaines de décision peu transparentes.

Les personnes à mobilité réduite n'ont pas toujours accès aux lieux de justice et se retrouvent confrontées à des situations inacceptables. Des audiences sont tenues dans des jardins ou sur des parkings, afin de permettre aux personnes concernées d'être présentes. Les justiciables méritent mieux. Tous méritent un accès à la justice dans des conditions dignes et respectueuses.

Pour être à la hauteur, la justice doit disposer des moyens nécessaires pour permettre un accès égal à la Justice. Nous vous donnons rendez-vous le 14 novembre à 14 heures sur la Place Poelaert pour le faire entendre.

Justice asphyxiée

Récits inspirés du quotidien des justiciables et des acteurs de la justice

Un jugement qui arrive bien trop tard…

L'histoire de Hakim

Hakim s'est lancé comme indépendant directement après sa formation de menuisier, avec le soutien de son formateur Alain qui a décelé son talent depuis le tout premier jour.

Quelques années plus tard, il décide de passer un cap supplémentaire et de racheter l'entreprise florissante d'Alain, qui souhaite prendre sa pension. Il fait un emprunt à la banque et hypothèque sa maison pour racheter l'entreprise.

Peu après, l'inspection fiscale procède à un redressement important, en rejetant un certain nombre de frais que la société d'Alain déduisait depuis longtemps. L'entreprise n'ayant pas suffisamment de liquidités, Hakim est donc obligé, pour payer sa dette fiscale, de vendre des outils dont il a besoin tous les jours pour effectuer son travail. Il introduit ensuite un recours en justice contre ce redressement.

Lorsque le jugement en appel tombe dix années plus tard et déclare les frais déductibles, Hakim n'a cependant pas de raisons de s'en réjouir : l'entreprise n'a pas pu se remettre de cette dépense importante, Hakim n'a pas pu accepter des chantiers par manque de matériel, et il a dû fermer l'entreprise et déposer le bilan.

Pour être efficace, la décision judiciaire doit intervenir en temps utile. Les litiges fiscaux sont particuliers, car le fisc bénéficie du « privilège du préalable », ce qui signifie que le fisc est un créancier privilégié qui peut se doter d'un titre exécutoire sans devoir engager de procédure judiciaire à cette fin. Les contribuables doivent prendre l'initiative de contester l'impôt et le remboursement n'intervient qu'à l'issue de la procédure, si la décision leur est favorable. La longueur d'une procédure peut ainsi avoir un impact très lourd sur la vie d'un entrepreneur, ou d'un particulier qui doit mobiliser des liquidités parfois importantes.

En raison d'un manque de magistrats et de greffiers, les affaires ne peuvent pas toujours être traitées dans un délai raisonnable. La fonction de magistrat et celle de greffier ou de membre du personnel de l'ordre judiciaire souffre d'un manque d'attractivité lié notamment à la charge de travail importante, à des conditions de travail compliquées et des conditions financières qui manquent de compétitivité par rapport à d'autres secteurs. L'ordre judiciaire doit pourtant pouvoir attirer des profils de qualité pour répondre aux attentes légitimes des citoyens d'avoir une justice qualitative et efficace.

Pour être à la hauteur, la Justice doit être attractive. Nous vous donnons rendez-vous le 14 novembre à 14 heures sur la Place Poelaert pour le faire entendre.

Justice asphyxiée

Récits inspirés du quotidien des justiciables et des acteurs de la justice

Condamnée à attendre

L'histoire de Jocelyne

Jocelyne a été agressée par Thomas. Elle est gravement blessée.

Quand l'affaire est introduite un an plus tard devant le tribunal correctionnel, Jocelyne se plaint toujours des séquelles de l'agression qui, selon elle, sont toujours invalidantes. Thomas le conteste.

Pour pouvoir déterminer exactement de quel délit Thomas s'est rendu coupable, le tribunal doit désigner un expert médical afin d'examiner Jocelyne et de décrire les éventuelles séquelles de l'agression et surtout de constater si elles persistent toujours. L'expert finalement désigné signale aux parties qu'il ne pourra commencer sa mission que dans sept à huit mois. Jocelyne est condamnée à attendre …

Les experts auxquels les juges font appel dans ce type de dossier doivent accepter de travailler au barème des frais de justice en matière pénale. Ce barème prévoit des honoraires nettement moins élevés que ceux que les experts perçoivent habituellement. De plus, les experts ne sont payés par l'Etat Belge qu'avec des retards conséquents. De nombreux médecins ne sont donc pas d'accord d'accepter des missions judiciaires et ceux qui les acceptent sont surchargés.

La conséquence ? Des affaires correctionnelles se retrouvent au point mort pendant de longs mois dans l'attente d'un rapport d'expertise. Les auteurs des faits attendent donc de connaître leur peine et risquent de plaider le dépassement du délai raisonnable. Les victimes, quant à elles, ne peuvent pas faire valoir leur droit à une indemnisation. Comme l'auteur des faits n'est pas encore puni, les victimes ne peuvent se reconstruire.

Pour être à la hauteur, la justice doit disposer des moyens nécessaires pour que les affaires correctionnelles puissent se dérouler dans un délai raisonnable.

Nous vous donnons rendez-vous le 14 novembre à 14 heures sur la Place Poelaert pour le faire entendre.

Justice asphyxiée

Récits inspirés du quotidien des justiciables et des acteurs de la Justice

Une protection retardée – des comptes pillés

L'histoire de Joséphine

Joséphine a pris de l'âge et devient de plus en plus dépendante. La gentille voisine de palier l'aide dans ses démarches quotidiennes, l'accompagne pour faire les courses et passe de temps en temps pour lui tenir compagnie… mais l'entourage se rend compte que des sommes importantes sont retirées en liquide des comptes de Joséphine, sans que celle-ci ne s'en souvienne.

La famille saisit le juge de paix pour ouvrir un dossier de protection judiciaire. Quand le juge passe voir Joséphine, les comptes sont vides et Joséphine ne pourra plus compter sur l'épargne qu'elle s'était constituée pour payer une chambre dans une belle maison de repos.

Lorsqu'une mesure de protection des biens ou de la personne doit être mise en place, le juge de paix doit rencontrer la personne à protéger pour évaluer ses capacités à prendre encore des décisions relatives à ses biens ou à sa personne. Si la fixation prend du temps, faute de personnel au greffe disponible pour suivre les dossiers, du temps précieux est perdu.

Alors, il est parfois déjà trop tard. L'argent, souvent nécessaire pour assurer une vie digne, aura disparu. Dans certains cas, ce sont même des maltraitances qui perdurent bien trop longtemps. Nos ainés, ainsi que toutes les autres personnes qui ont besoin d'une protection judiciaire, méritent mieux.

Pour être à la hauteur, la Justice doit disposer des moyens nécessaires pour traiter les affaires dans un délai raisonnable. Nous vous donnons rendez-vous le 14 novembre à 14 heures sur la Place Poelaert pour le faire entendre.

Justice asphyxiée

Récits inspirés du quotidien des justiciables et des acteurs de la Justice

Sortir de l'environnement familial – pour grandir à l'hôpital

L'histoire de Kaatje

Kaatje a 12 ans et est victime de violences au sein de sa famille. Le juge de la jeunesse prend la décision de l'écarter du milieu familial et de la placer en milieu d'accueil, pour lui permettre d'être en sécurité et ensuite se reconstruire, avec l'aide des équipes pluridisciplinaires qui devront l'accompagner.

Malheureusement, il n'y a plus de place dans aucun centre, et il est impossible de lui en trouver une. Retourner à la maison n'est pas possible. Kaatje se retrouve donc temporairement placée dans un hôpital, avec d'autres enfants dans la même situation qu'elle. Se reconstruire dans cet environnement est particulièrement difficile.

Lorsqu'un enfant ne peut plus rester dans son milieu familial pour des raisons de sécurité, de bien-être ou de développement, le juge de la jeunesse peut ordonner son placement. Le placement peut se faire en famille d'accueil, en institution ou chez un proche.

Cependant, si aucune de ces solutions n'est possible, faute de proches disponibles et en raison du manque de places suffisantes, les enfants sont placés dans des institutions hospitalières. Un milieu qui ne permet pas un accompagnement adéquat pour ces jeunes qui deviennent ainsi doublement victimes.

Pour être à la hauteur, la Justice doit disposer des moyens nécessaires pour offrir à chaque enfant l'accompagnement qu'il mérite. Nous vous donnons rendez-vous le 14 novembre à 14 heures sur la Place Poelaert pour le faire entendre.

Justice asphyxiée

Récits inspirés du quotidien des justiciables et des acteurs de la Justice

Fuir, pour se retrouver sans issue

L'histoire de la famille de Hamza et Mohammed

Hamza et Mohammed ont fui la bande de Gaza avec leurs trois enfants. Ils sont arrivés en Belgique en 2023 et ont demandé le statut de réfugié politique. FEDASIL, qui devrait leur assurer un logement pendant la durée de l'examen de leur demande, leur a simplement signalé ne pas disposer actuellement de moyens pour les loger et les a traités comme des demandeurs d'asile qui ne se sont pas rendus au centre d'hébergement qui leur a été signalé. La famille risque de se retrouver à la rue sans avoir droit à une quelconque aide d'un CPAS qui dépasse l'aide médicale urgente. Avec l'aide de leur avocat, Hamza et Mohammed ont obtenu la condamnation définitive de FEDASIL à remplir sa mission sous peine d'astreinte. Récemment, le tribunal du travail a aussi condamné FEDASIL à leur assurer des moyens de subsistance aussi longtemps qu'il n'a pas été statué sur leur demande de reconnaissance du statut de réfugié politique. Ces condamnations ne sont pas exécutées par FEDASIL. Les ministres compétents clament haut et fort ne pas avoir les moyens et dès lors ne pas devoir exécuter des décisions de justice. La famille de Hamza et Mohammed n'a nulle part où aller.

C'est la réalité : Malgré des conventions internationales et des lois votées par le Parlement, l'Etat Belge ne finance pas FEDASIL de façon suffisante pour que cet organisme créé par l'Etat Belge puisse remplir correctement ses missions.

Par conséquent, des demandeurs d'asile, parmi lesquels des familles, se retrouvent parfois pendant des années dans la rue, sans aucune possibilité d'obtenir de l'aide pour assurer leurs moyens de subsistance. Ils ne peuvent pas non plus travailler tant qu'ils n'ont pas de statut officiel en Belgique. Ils sont donc rejetés dans l'économie parallèle (travail en noir) ou la délinquance pour se procurer un logement, des vêtements et de la nourriture.

Et cela va plus loin : comme l'Etat Belge refuse publiquement d'exécuter des décisions de justice, certains justiciables se posent ouvertement la question de savoir pourquoi ils exécuteraient des décisions prononcées contre eux. L'État de droit vacille, et avec lui la confiance des citoyens dans le système judiciaire.

Dans un Etat de droit, les décisions judiciaires doivent être exécutées. Nous vous donnons rendez-vous le 14 novembre à 14 heures sur la Place Poelaert pour le faire entendre.

Justice asphyxiée

Récits inspirés du quotidien des justiciables et des acteurs de la justice

Une Justice sans moyens – des remises sans fin :

L'histoire de Maria

Maria a été victime d'un vol avec agression. Aujourd'hui, elle doit se rendre pour la cinquième fois à une audience correctionnelle. Comme les fois précédentes, elle a dû demander congé à son employeur, n'a pas bien dormi la nuit et appréhende l'audience lors de laquelle on passera en revue le déroulement de son agression. Comme à chaque fois, la préparation à la journée d'audience a été difficile. Si seulement, cette fois, elle pouvait enfin avoir lieu.

Devoir revenir plusieurs fois à l'audience , prendre congé, se préparer à nouveau à affronter l'auteur des faits dont on a été victime : voilà la réalité pour de nombreuses parties civiles au cours d'une procédure judiciaire.

Les raisons de ces remises ? Un manque de greffiers et/ou de magistrats disponibles pour assurer l'audience, ou de personnel pénitentiaire pour assurer le transfert du détenu.

Le résultat ? L'incompréhension des victimes qui doivent à chaque fois retrouver le courage pour se rendre à l'audience, alors qu'elles ne souhaitent qu'une chose : pouvoir enfin voir le bout de cette procédure afin de pouvoir se reconstruire.

Pour être à la hauteur, la justice doit disposer des moyens nécessaires pour traiter les affaires dans un délai raisonnable. Nous vous donnons rendez-vous le 14 novembre à 14 heures sur la Place Poelaert pour le faire entendre.

Justice asphyxiée

Récits inspirés du quotidien des justiciables et des acteurs de la justice

Un chemin qui ne mène nulle part

L'histoire de Mark et Sabine

Mark et Sabine sont agriculteurs. Depuis toujours, un sentier de promenade traverse leurs terres vers une réserve naturelle voisine. La commune l'a d'ailleurs intégré dans son réseau de chemins de randonnée. Un voisin l'utilise également pour accéder à une prairie enclavée.

Lorsque leur ferme a été autorisée à s'agrandir, Mark et Sabine ont asphalté ce chemin pour pouvoir passer en tracteur vers les nouvelles étables. Depuis, des tensions surgissent régulièrement avec les passants. À un moment donné, Mark en a assez et décide de fermer le chemin. Un litige éclate alors avec la commune, des riverains et le voisin.

Une procédure est introduite. Mais le poste de juge de paix est vacant. Des juges suppléants tiennent bénévolement les audiences. Certains sont également avocats de riverains ou impliqués dans d'autres procédures. Ils doivent donc se retirer. Ceux qui peuvent traiter le dossier le font à tour de rôle : Lors de chaque nouvelle audience, un autre juge siège. Au total, quatre juges différents s'occuperont du dossier.

Entre-temps, Mark et Sabine se sentent stigmatisés dans leur quartier. Ils ne trouvent plus de soutien auprès de leur administration communale, qui tente de ménager les différentes sensibilités. Le conflit enflamme les esprits dans la commune.

En raison de l'incapacité à pourvoir tous les postes vacants, faute de candidats en nombre suffisant, et de la lourdeur des procédures de nomination après le départ de magistrats, la justice souffre d'un manque de personnel. Les délais de traitement des dossiers s'allongent.

Il est essentiel de doter la Justice d'un nombre suffisant de magistrats disposant aussi du temps nécessaire pour traiter les dossiers avec un espace pour la concertation et la médiation, afin d'éviter l'escalade des conflits.

Cela suppose non seulement d'élargir les cadres de personnel mais aussi d'attirer les meilleurs profils juridiques. La magistrature doit pouvoir rivaliser avec le secteur privé en matière de rémunération et de droits sociaux. Sans le maintien d'une rémunération compétitive, y compris le maintien du système de retraite actuel, les postes risquent de ne pas être pourvus par des candidats qualifiés et spécialisés.

Pour pouvoir compter sur suffisamment de magistrats compétents, la Justice doit être dotée d'assez de moyens. Nous vous donnons rendez-vous le 14 novembre à 14 heures sur la Place Poelaert pour le faire entendre.

Justice asphyxiée

Récits inspirés du quotidien des justiciables et des acteurs de la Justice

Preuves perdues, procès sans issue

L'histoire de Maxime

Maxime a été victime d'une tentative d'assassinat il y a de nombreuses années. La Cour d'assises a condamné Robert par défaut, qui n'était pas présent lors de son procès car il avait quitté le pays.

Des années plus tard, Robert est arrêté et forme opposition à cette décision.

Un nouveau procès doit alors avoir lieu. Tout est prêt, mais le dossier est inutilisable : l'humidité des archives l'a rendu illisible. Des éléments de preuve ont été en partie détruits.

Le droit à un procès équitable n'est plus garanti, les poursuites sont déclarées irrecevables. Robert ne sera pas jugé. Et Maxime ne verra jamais la Justice se prononcer sur les faits qu'il a subis.

De nombreux bâtiments de justice, même récents, sont dans un état déplorable. Des dossiers et des pièces à conviction essentiels pour la tenue des procès y sont entreposés, mais des problèmes d'humidité et de stabilité les mettent en péril. Parfois, les pompiers doivent même fermer des bâtiments, faute de sécurité élémentaire.

Cette situation résulte d'un manque d'entretien et de moyens.

Pour les parties concernées, il n'y aura aucune suite judiciaire apportée à des faits graves lorsque les pièces à conviction sont à ce point compromises. D'autres procès sont reportés à répétition car les locaux ne sont pas accessibles, au risque de dépasser le délai raisonnable et compromettre le jugement de l'affaire. C'est un véritable échec pour la Justice, dont le rôle est de protéger la société et de contribuer à l'apaisement social.

Pour être à la hauteur, la Justice doit disposer des moyens nécessaires pour remplir ses missions sociétales. Nous vous donnons rendez-vous le 14 novembre à 14 heures sur la Place Poelaert pour le faire entendre.

Justice asphyxiée

Récits inspirés du quotidien des justiciables et des acteurs de la Justice

Papiers égarés – plus de dossier

L'histoire de Romane

Romane est agressée verbalement et physiquement en rue par une connaissance qui lui reproche des propos qu'elle aurait tenus lors d'une fête de quartier. Elle n'appelle pas la police, pour éviter de mettre de l'huile sur le feu. Le lendemain, elle se réveille avec une importante douleur à la main. Son médecin lui remet un certificat médical attestant une incapacité de travail. Romane se rend au commissariat pour déposer plainte. Le policier lui explique que sa plainte sera transmise au parquet. Six mois plus tard, Romane s'enquiert des suites de son dossier. Les services du parquet lui annoncent que le dossier n'est jamais arrivé. De son côté, la zone de police confirme avoir envoyé le dossier par la poste. Le dossier de Romane est égaré et elle doit tout reprendre depuis le début…

La Justice est encore à l'ère du papier dans de nombreux domaines, malgré quelques évolutions notables ces dernières années. La numérisation permettrait un traitement plus rapide des affaires car il ne faudrait plus déplacer les dossiers et cela éviterait des pertes de documents. Elle permettrait à toutes les personnes concernées de consulter facilement les dossiers d'où qu'elles soient et en même temps. Elle est considérée par tous les acteurs judiciaires comme une condition essentielle à la modernisation de l'appareil judiciaire, sous réserve de l'attention à donner à la question de la fracture numérique.

Malheureusement, de nombreux projets de numérisation ont été freinés ou sont maintenant à l'arrêt. A certains niveaux, les dossiers sont même à moitié en version papier et à moitié numérique, rajoutant de la complexité. D'autres départements de l'Etat (comme par exemple le SPF Finances) ont pourtant été numérisés. Malheureusement, la « rentabilité » de la Justice ne s'évalue pas nécessairement en euros rapportés à l'Etat mais plutôt en termes de paix sociale, valeur essentielle mais dont les retombées directes sont moins perceptibles, bien qu'aussi importantes.

Pour être à la hauteur, la Justice doit disposer d'outils de gestion modernes. Nous vous donnons rendez-vous le 14 novembre à 14 heures sur la Place Poelaert pour le faire entendre.

Justice asphyxiée

Récits inspirés du quotidien des justiciables et des acteurs de la justice

Sans maison et plus d'argent

L'histoire de Safia et Jeroen

Safia et Jeroen, un jeune couple, ont décidé de faire construire la maison de leurs rêves. Grâce à un prêt de leur banque, ils disposent d'un budget de 350.000 Euros. Ils trouvent une entreprise de construction qui s'engage à construire la maison pour ce prix et signent un contrat. Malheureusement, les travaux trainent pendant plus d'un an. L'entrepreneur ne cesse de leur dire qu'il doit racheter du matériel. Ils lui ont payé déjà 200.000 Euros, et constatent qu'il y a des malfaçons dans les travaux effectués. Safia et Jeroen saisissent le tribunal qui désigne un expert-architecte. Pendant l'expertise, l'entrepreneur fait faillite alors que leur maison n'est terminée qu'à moitié. Peu après, ils apprennent qu'ils ne sont pas des créanciers privilégiés dans la faillite et que tout ce qu'ils ont payé à l'entrepreneur est perdu.

Les tribunaux de l'entreprise disposent de mécanismes légaux qui devraient leur permettre de détecter rapidement les entreprises en difficulté et d'ordonner des mesures préventives. Mais dans la pratique, ils sont surchargés en raison du manque de magistrats et de personnel. Ils ne peuvent donc pas gérer les dossiers des entreprises en difficultés comme ils devraient le faire selon les vœux du législateur.

La conséquence : les entreprises en difficulté sont laissées trop longtemps sans accompagnement, avec pour conséquence des risques de faillite plus élevés, des pertes d'emploi et des dommages économiques plus larges. Les particuliers aussi en sont victimes. Des couples qui construisent leur maison ou des familles qui commandent un canapé ou une cuisine sur mesure et qui ont déjà payé ne récupèreront souvent plus rien dans la faillite. Pour achever leurs travaux et faire face aux éventuelles malfaçons, ils devront souvent supporter un coût complémentaire important. Ou acheter à nouveau le bien commandé.

Pour être à la hauteur, la justice doit disposer des moyens nécessaires pour pouvoir réellement accompagner les entreprises en difficulté et éviter des drames causés par des faillites. Nous vous donnons rendez-vous le 14 novembre à 14 heures sur la Place Poelaert pour le faire entendre.

Justice asphyxiée

Récits inspirés du quotidien des justiciables et des acteurs de la justice

Coups de feu sur la plaine de jeu

L'histoire de Samar, Nikolaas et Sophie

Samar, Nikolaas et Sophie grandissent en ville, mais près de leurs appartements se situe une belle plaine de jeux dans laquelle les enfants du quartier peuvent se retrouver. Les copains de classe s'y arrêtent avec plaisir lors de leur retour de l'école. Hélas, cet espace est également devenu le terrain de jeu privilégié des bandes de malfaiteurs qui cachent leurs marchandises dans les modules de jeux et la vendent à la lumière du jour. Récemment, des tirs ont même résonné à proximité des balançoires…

La lutte contre le narcotrafic se joue à de multiples niveaux, de la prévention et du contrôle des points d'entrée sur le territoire, des forces de police aux enquêteurs spécialisés, et mobilisent la Justice de manière inédite dans le cadre des méga-procès. La pression sur les membres de l'ordre judiciaire est immense et les menaces deviennent très explicites. Récemment, des juges d'instruction ont sonné l'alerte concernant des menaces à l'encontre de leurs propres familles.

Mais ce ne sont pas que les acteurs du monde judiciaire qui courent des risques au quotidien : le trafic de stupéfiants constitue une menace pour l'ensemble de la population. Le flux d'argent important engendré par ces activités illicites crée une économie parallèle qui risque de déséquilibrer l'économie belge, par exemple par une hausse des prix de l'immobilier. Et cela va plus loin, comme le montrent les incidents de cet été : la violence peut mettre en danger des citoyens qui sont de simples passants… ou même des enfants qui jouent paisiblement.

Si la chaine judiciaire (la police, l'ordre judiciaire et les établissements pénitentiaires) n'est pas suffisamment équipée pour y faire face, c'est toute notre sécurité intérieure qui est menacée.

Pour être à la hauteur, la justice doit disposer des moyens nécessaires pour assurer la sécurité de tous. Nous vous donnons rendez-vous le 14 novembre à 14 heures sur la Place Poelaert pour le faire entendre.

Justice asphyxiée

Récits inspirés du quotidien des justiciables et des acteurs de la Justice

Vacances disputées – enfants dépités

L'histoire de Tom et Olivia

Tom et Olivia attendent avec impatience le départ en vacances à la montagne avec leur papa dont il leur parle depuis longtemps.

Hélas, faute d'accord entre les parents, le dossier atterrit au tribunal. Et le temps de traiter le dossier, le projet de vacances appartient au passé…

Certaines situations nécessitent un traitement encore plus rapide, c'est par exemple le cas de désaccords concernant des vacances, ou encore un changement d'école.

Dans ce cas, faute d'audiences disponibles en raison d'une pénurie de personnel, les affaires ne peuvent pas être traitées à temps.

Et ce sont surtout les enfants qui en paient les pots cassés.

Pour être à la hauteur, la Justice doit disposer des moyens nécessaires pour traiter les affaires dans un délai raisonnable.

Nous vous donnons rendez-vous le 14 novembre à 14 heures sur la Place Poelaert pour le faire entendre.

Justice asphyxiée

Récits inspirés du quotidien des justiciables et des acteurs de la Justice

Une prison sous tension

L'histoire d'Alice

Alice est directrice de prison. Elle accueille presque chaque jour de nouveaux détenus, comme aujourd'hui Kenny. Il est venu purger une peine pour plusieurs infractions routières sans victimes. Dans la prison d'Alice, la surpopulation est structurelle. Cela signifie que chaque nouvelle arrivée l'oblige à redistribuer les places et les ressources déjà rares. Alice n'a pas le choix : Kenny devra dormir sur un matelas posé au sol, dans une cellule occupée par trois personnes, alors qu'elle est prévue pour deux. Les toilettes sont ouvertes dans un coin, sans aucune intimité. Dans ce contexte, les équipes d'Alice ne peuvent pas faire leur travail correctement, et la tension monte… au point que le personnel vient au travail la boule au ventre. Chaque jour, Alice tente de redonner du courage à ses équipes, car abandonner n'est pas une option.

Les prisons sont surpeuplées. Dormir à même le sol est devenu la nouvelle norme. Le service psychologique, l'administration et la direction travaillent en surcharge permanente : ils doivent non seulement accompagner les détenus présents, mais aussi suivre une "prison virtuelle" composée de personnes en interruption de peine ou en congé pénitentiaire prolongé, chaque dossier devant être traité comme si ces personnes étaient physiquement présentes dans l'établissement. À cela s'ajoute une rotation accélérée des présences dans la prison due à l'afflux de peines de trois ans ou moins à exécuter, ce qui entraîne encore plus de mouvements de détenus et de charge administrative, sans renfort de personnel.

Sous cette pression constante, l'accent s'est déplacé de l'accompagnement et de la réinsertion vers une gestion de crise permanente. Les tensions dans les prisons augmentent et le personnel est de plus en plus souvent confronté à des menaces verbales, voire physiques. Le système tout entier est à bout de souffle.

Pour être à la hauteur, la Justice doit avoir des capacités suffisantes pour mener une politique de détention humaine, gérable et axée sur la réinsertion.

Nous vous donnons rendez-vous le 14 novembre à 14 heures sur la Place Poelaert pour le faire entendre.